

NOTE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRIMITIF 2025

Le débat d'orientation budgétaire, s'appuyant sur le rapport d'orientation budgétaire, s'est tenu lors du Conseil d'Administration du 03 février dernier et a permis de présenter les orientations budgétaires envisagées, qui portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement.

La présente note répond à l'obligation de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

CONTEXTE SOCIAL, ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Contexte social

La Ville de Marquette-lez-Lille compte, au 1^{er} janvier 2022, 11 709 habitants¹ (11 787 pour la population totale) soit une augmentation de 14,3 % depuis 2011 et une augmentation de près de 11% en 6 ans.

POPREF T1 - Populations entre 2011 et 2022

	2011	2016	2022
Population municipale	10 029	10 424	11 709
Population comptée à part	75	72	78
Population totale	10 104	10 496	11 787

Le nombre d'habitants devrait continuer à croître en raison du nombre de résidences principales construites ces 5 dernières années.

Au 1^{er} juillet 2021, le Répertoire d'Immeubles Localisés de l'INSEE (RIL) comptait 4 793 habitations, **4 979 au 1^{er} janvier 2022** (chiffre pris en compte pour le calcul du nombre d'habitants actuel) et atteint au 1^{er} juillet 2022 le nombre de 5 166, avec un nombre moyen de **2,295 habitants par logement**.

Ces chiffres témoignent du dynamisme et de l'attrait de Marquette-lez-Lille.

Toutefois, cette forte augmentation de population induit aussi l'apparition de nouveaux profils qui étaient jusqu'alors inconnus de nos services et pour lesquelles nous rencontrons différentes problématiques, et pour lesquels un travail partenarial est primordial.

¹ (chiffres en vigueur au 1^{er} janvier 2025 – source INSEE)

Contexte économique et budgétaire

Alors que la situation a semblé se normaliser au cours de l'année 2024, et que l'inflation semblait se résorber (-2.3%), la France se trouve aujourd'hui à nouveau dans une situation préoccupante. La dette publique affiche un coût de plus en plus élevé qui contraint toutes les autres dépenses et diminue la capacité d'investissement de l'État. Les prévisions économiques 2025 semblent tout aussi mornes, tant en termes de croissance économique (entre +0.5 et 1%²) que du chômage, qui risque vraisemblablement d'augmenter, surtout chez les jeunes. La crise politique que nous traversons depuis l'été dernier nous incite donc à rester prudent.

Au regard du contexte économique et politique actuel, la Ville de Marquette-lez-Lille a décidé de procéder pour 2025 à une construction budgétaire ambitieuse mais responsable, tout en réaffirmant son souhait d'accompagner le secteur associatif et d'encourager la solidarité et le bien-vivre ensemble.

En 2024, la Ville avait déjà démontré sa volonté d'accompagner les plus fragiles en allouant au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 62 100 €, destinée à participer au maintien des services aux usagers, à anticiper les effets de la crise économique et à animer la vie sociale de la Ville.

Ainsi accompagné, le CCAS a poursuivi ses objectifs, tout en ayant une gestion rigoureuse de ses dépenses, et entend continuer en ce sens durant l'année 2025.

I. BILAN 2024 – EXPLICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année. Il doit être présenté au Conseil d'administration dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Le CA est le bilan financier de l'ordonnateur. Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses, élabore le compte de gestion (CG). En vertu de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après communication du compte de gestion. Le compte de gestion et le compte administratif doivent être parfaitement identiques. Le Conseil d'Administration décide donc de voter, lors de la même séance, tant le compte de gestion que le compte administratif.

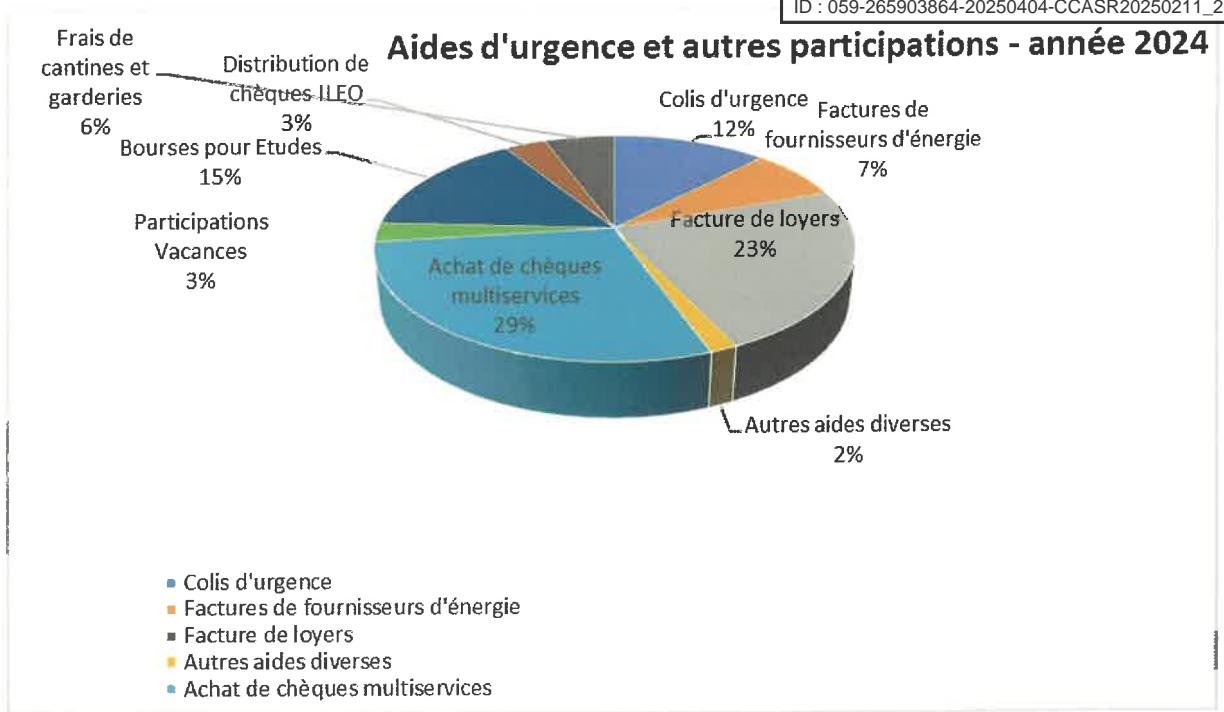
A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 138 091.19 €

Ces dépenses ont concerné principalement :

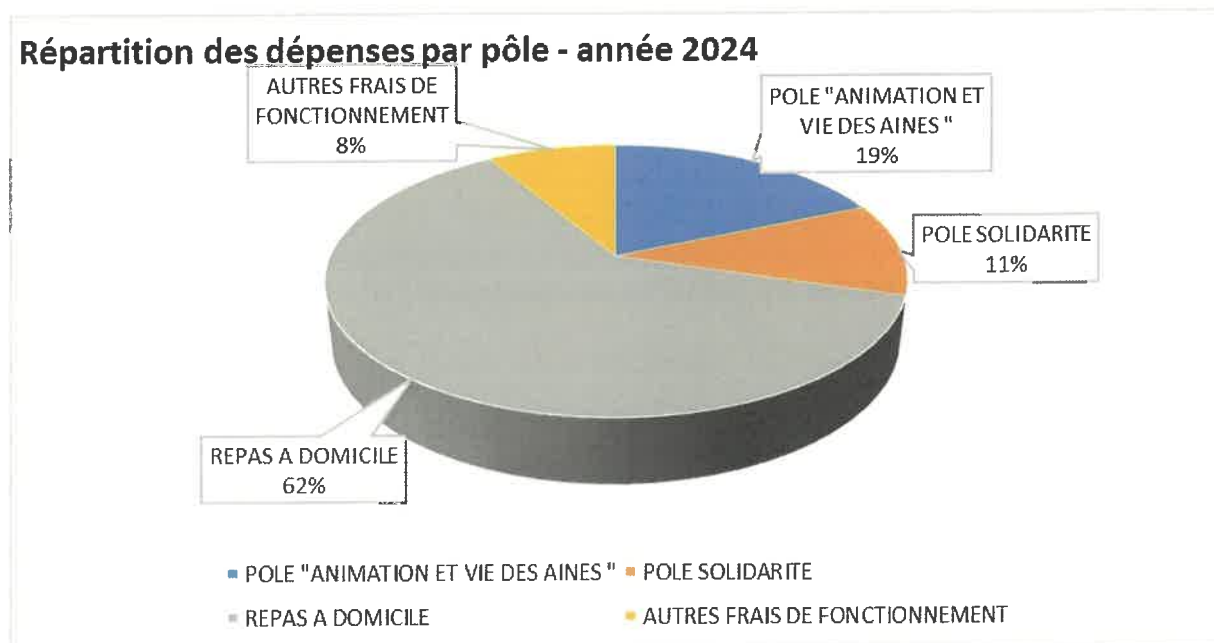
1. Les aides financières à hauteur de 13 106.18 € (dont 430 € de chèques ILEO distribués - hors budget CCAS) réparties comme suit :

² SOURCE : BIPE (bureau d'informations et de prévisions économiques) – article de presse du 06 janvier 2025



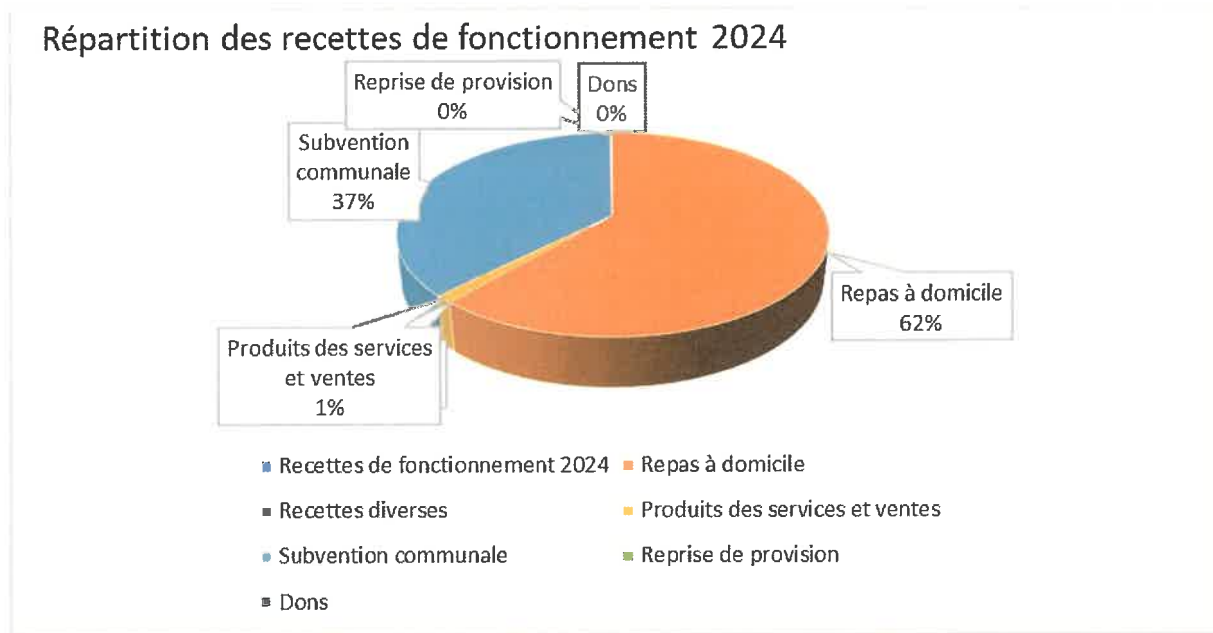
2. L'animation et la vie des Aînés : 24 353,78 € pour les colis de Noël aux Aînés, 967,68 € pour la Semaine Bleue et 85 150.05 € pour le portage des repas à domicile (et 498.17 € pour les chocolats du portage) ;
3. Les activités liées aux luttes contre les exclusions et les inégalités (colis solidaires 1408.02 €, goûter de Noël 1203.17 €...) ;
4. Les frais de fonctionnement divers (assurance voiture, assurance responsabilité civile, entame de l'analyse des besoins sociaux...)

Le détail des dépenses réalisées sur 2024 est joint à la présente note explicative.



Recettes de fonctionnement : 166 523.15 €

Les recettes des repas à domicile et la dotation de la Ville représentent 99% des recettes de fonctionnement du CCAS pour l'année 2024.



B. LE BUDGET INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 1 498.80 € - achat d'un coffre-fort digital, mise en place du prélèvement automatique dans le cadre du portage des repas à domicile et achat de mobilier.

Deux téléphones portables ont été également acquis mais ont fait l'objet d'un report.

Recettes d'investissement : 409.99 € (amortissements)

B. PRINCIPAUX RATIOS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Un ratio financier est un rapport significatif entre deux données caractéristiques de l'activité ou de la situation financière de la collectivité.

Il est exprimé sous la forme d'un quotient ou sous la forme d'un pourcentage.

Un ratio est donc un rapport entre deux valeurs ayant pour but de fournir des informations utiles à l'analyse financière, porter une évaluation et mettre en place des stratégies.

Voici les principaux ratios concernant le compte administratif 2024 :

1	Dépenses réelles de fonctionnement/pop = ce ratio permet de connaître la charge en terme de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale. Mode de calcul : Dépenses de fonctionnement / population – Le CCAS de Marquette-lez-Lille dépense donc 12,21 €/habitant	12,21
2	Produit des impositions directes/pop	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/pop = ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale Mode de calcul : Recettes de fonctionnement / population – Un Marquettois apporte donc 14.77 € au CCAS	14.77
4	Dépenses d'équipement brut/pop = ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Mode de calcul : Dépenses brutes d'équipements / population	1.36
5	Encours de dette/pop = ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale. Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / population Le CCAS n'a pas de dette en cours	0,00
6	DGF/pop	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,00%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	82,68%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	9.23 %
10	Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	0,00%
11	Epargne brut/RRF	17.32 %
	Epargne brute ou capacité d'autofinancement	28 841.95 €
	Epargne nette	28 841.95 €

Niveau de l'épargne brute et de de l'épargne nette du compte administratif 2024

Epargne brute ou capacité d'autofinancement ³	28 841.95 €
Epargne nette	28 841.95 €

CONCLUSIONS SUR L'ANNEE 2024 :

- **Des dépenses moins importantes que prévues :**
 - Un nombre de dossiers de demandes d'aides facultatives hors barème important, peu de demandes de bourses pour études

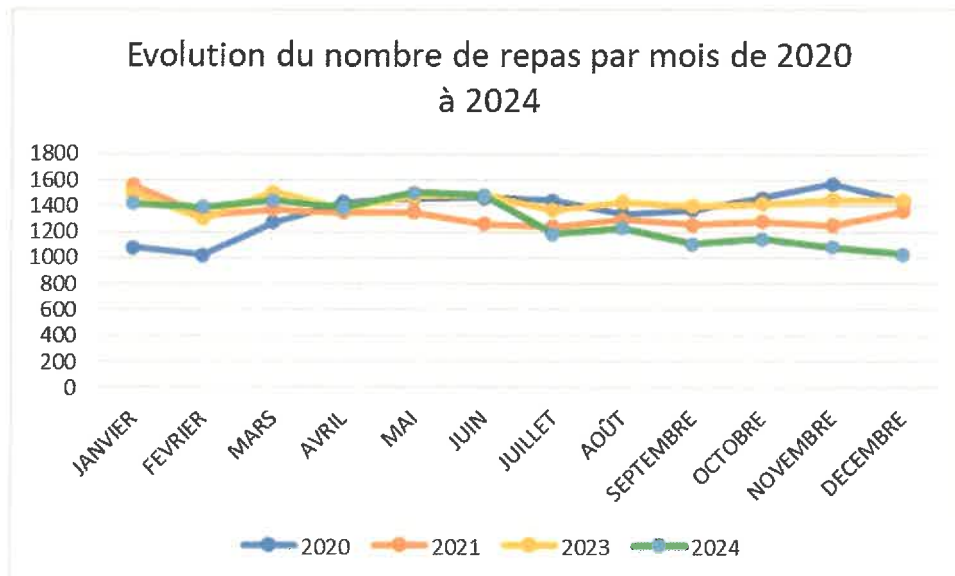
³ L'épargne brute constitue le deuxième indicateur d'épargne. Elle est aussi appelée capacité d'autofinancement brut. Elle correspond à l'excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement, hors travaux en régie.

- L'arrêt du chèque énergie communal n'a pas eu, pour conséquence, et contrairement à nos prévisions, une demande exponentielle de secours,
- Des économies sur certaines manifestations grâce à nos partenaires : dons de jouets pour le goûter de Noël, aides de nos partenaires (CLIC, Centre social, associations de solidarité...)
- Des projets non mis en place en raison du manque de moyens humains
- Une chute du nombre de repas à domicile depuis le passage en liaison froide

	2020	2021	2022	2023	2024
JANVIER	1079	1561	1301	1503	1422
FEVRIER	1023	1332	1128	1305	1394
MARS	1271	1373	1203	1503	1445
AVRIL	1429	1352	1148	1383	1385
MAI	1463	1354	1181	1473	1506
JUIN	1467	1263	1078	1483	1483
JUILLET	1445	1244	1196	1371	1187
AOÛT	1340	1300	1384	1433	1234
SEPTEMBRE	1370	1256	1553	1403	1108
OCTOBRE	1466	1284	1316	1421	1148
NOVEMBRE	1574	1254	1334	1452	1085
DECEMBRE	1438	1364	1444	1445	1033
TOTAL	16365	15937	15266	17175	15430

• **Des recettes moins importantes que prévues :**

- Moins de dons financiers que l'année dernière,
- Par effet de ciseaux, moins de recettes liées à la fréquentation du portage de repas à domicile.



II. PRIORITES DU BUDGET 2025

A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Fort est de constater que pour l'instant la situation économique ne semble pas devoir s'améliorer de façon exponentielle. C'est pourquoi Monsieur le Président du CCAS et Monsieur le Vice-Président du CCAS ont tous deux exprimé leur volonté de protéger les Marquettois en difficulté, ou isolés et en perte d'autonomie, en axant prioritairement sur :

- Le maintien d'un « bouclier solidaire » : conserver l'augmentation des plafonds des aides sociales facultatives et du nombre de mobilisations possibles de ces aides,
- Le maintien de la possibilité aux familles en difficulté de demander une prise en charge partielle de leur restauration scolaire et n'avoir ainsi plus qu'1 € à charge par repas et par enfant,
- L'intensification de l'accompagnement des jeunes à lutter contre la précarité en augmentant le montant des bourses pour études, et en créant à partir de la rentrée scolaire prochaine une nouvelle aide destinée à leurs déplacements liés à leur scolarité,
- La prévention et la réduction des exclusions, le renforcement des solidarités entre les personnes et les générations, en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif sur le territoire.

Les actions qui n'ont pas pu voir le jour en 2024 seront travaillées dès 2025, avec nos partenaires.

Par ailleurs, outre l'accompagnement social de ces usagers, le CCAS se veut également être accompagnant dans le « bien-vieillir », et poursuit donc sa politique d'animation envers les Séniors (Colis de Noël, Semaine Bleue) mais aussi de maintien à domicile via le portage des repas à domicile.

Le maintien des services proposés n'est possible que grâce à l'obtention de la subvention communale 2025, à hauteur de 47 000 €.

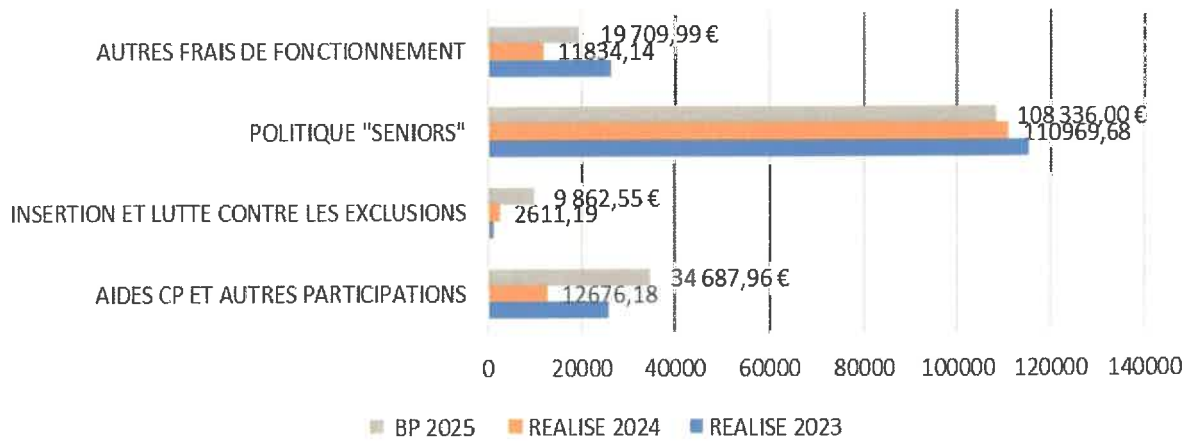
Le budget 2025 est dévolu principalement à la politique d'aides sociales, dans le but de participer, en lien avec nos partenaires, à l'animation de la vie sociale et à la lutte contre les exclusions.

BP 2025

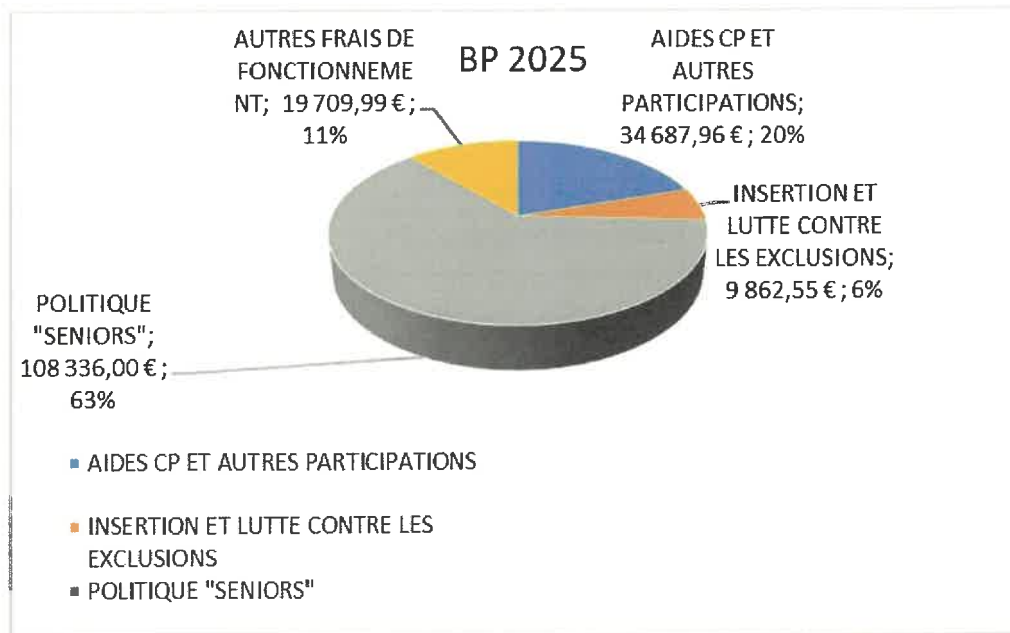


- AIDES CP ET AUTRES PARTICIPATIONS
- INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
- POLITIQUE "SENIORS"
- AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Comparaison des dépenses réelles 2023 et 2024 et des dépenses prévisionnelles 2025



Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025 sont quant à elles réparties comme suit :



A noter :

Il est prévu une baisse des recettes de fonctionnement en raison d'une prévision de baisse de vente des produits (portage de repas à domicile en baisse depuis le mois de juin dernier)

Le budget de fonctionnement 2025 s'équilibre à 172 596.50 €

B. LE BUDGET INVESTISSEMENT

Afin de pouvoir donner aux agents les moyens techniques d'améliorer le service rendu, et afin d'être plus efficace dans la gestion des dossiers, il est proposé de procéder à la relance d'un marché pour l'obtention d'un nouveau logiciel métier. Ce logiciel est utilisé depuis 2011, et il convient de le remettre aujourd'hui en concurrence, c'est pourquoi le budget Investissement s'est vu augmenter considérablement en 2025.

Le détail du budget primitif 2025 est disponible dans le document joint à la présente note explicative.

Le budget d'investissement 2025 s'équilibre à 27 262.54 €.

RESSOURCES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : EVOLUTION, STRUCTURE

PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRIMITIF 2025

1	Dépenses de fonctionnement/pop	14,43
2	Produit des impositions directes/pop	0,00
3	Recettes de fonctionnement/pop	11.72
4	Dépenses d'équipement brut/pop	1,30
5	Encours de dette/pop	0,00
6	DGF/pop	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,00%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	123.13 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	11.13 %
10	Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	0,00%
11	Epargne brut/RRF	- 23.13 %
	Epargne brute ou capacité d'autofinancement	-31 955.75
	Epargne nette	-31 955.75